

Suisse - Déclaration générale

Monsieur le Président,

Nous nous réjouissons de vous retrouver à la tête de ces assemblées. Nous demeurons convaincus que nous atteindrons des résultats positifs sous votre leadership. La Suisse souhaite également saluer l'engagement sans faille du Directeur Général Francis Gurry et du Secrétariat au service de l'OMPI.

La Suisse endosse la déclaration faite au nom du Groupe B et souhaiterait en complément mettre l'accent sur les points suivants:

- Premièrement, l'attention de l'OMPI doit rester focalisée sur les travaux qui représentent le cœur même de son mandat. Nous pensons en premier lieu au développement et à la modernisation des systèmes d'enregistrement gérés par cette Organisation. Le bon fonctionnement de ces systèmes constitue un élément clef dans la mise en œuvre du mandat de l'OMPI en tant que fournisseur global de services en matière de propriété intellectuelle. Dans cette optique, nous souhaitons souligner que le Plan-cadre d'équipement 2018-2021 constitue un élément clé. Il prévoit en effet des investissements majeurs pour l'infrastructure des systèmes d'enregistrement, ainsi que pour la maintenance des bâtiments de l'Organisation. Nous savons tous qu'une modernisation et un entretien continus des infrastructures représentent une source d'économie sur le long-terme. Prévenir sera toujours moins onéreux que guérir.
- Deuxièmement, nous notons que tant le Plan-cadre d'équipement 2018-2021 que le programme et budget 2018-2019 doivent encore faire l'objet de discussions lors de ces Assemblées. Il va sans dire que, pour le bien de cette Organisation, ces deux documents capitaux doivent pouvoir être adoptés sans délai. Pour atteindre ce but, il nous paraît crucial de ne pas remettre en cause les principes qui constituent le fondement du bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes sur le plan financier. L'OMPI n'est en effet pas la somme de ses Unions et de ses systèmes. Elle est une et doit continuer de fonctionner selon cette logique unitaire. Chacune de ses activités à sa raison d'être et aucun système n'est plus

légitime qu'un autre. Nous espérons dès lors que les Etats membres de cette Organisation sauront se montrer responsables et agir en conséquence pour la préserver de tout impact systémique négatif.

- Troisièmement, les travaux normatifs sont eux aussi au cœur du mandat de l'OMPI. Nous demeurons convaincus qu'une fois l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne en vigueur, le nouveau système d'enregistrement international des appellations d'origine et des indications géographiques bénéficieras au plus grand nombre. La Suisse appelle également de ses vœux un résultat positif pour les travaux normatifs en cours sur les dessins industriels, les ressources génétiques, savoir traditionnels et folklore ou encore les noms de pays. **Sur ce dernier point, la Suisse reste intéressée à la poursuite des discussions relatives à la protection sur internet des noms de pays, des noms géographiques et des autres signes distinctifs dans le cadre du SCT. A ce titre, nous déplorons que les principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine ne s'appliquent pas aux noms de pays malgré la recommandation adoptée par l'assemblée pertinente en 2002. Enfin, nous souhaitons renforcer à terme la protection des noms de pays, de régions et des autres noms géographiques par un mécanisme de protection qui permette d'empêcher des abus et de renforcer la transparence.**

Monsieur le Président, soyez assuré de l'engagement de ma délégation pour contribuer à une conclusion positive de ces assemblées.

Merci Monsieur le Président.